

LA PLACE DES MATIÈRES PREMIÈRES DANS LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE L'ALGÉRIE

L'Algérie indépendante s'inscrit dans le cadre général, planétaire, du sous-développement et du système capitaliste mondial. Les relations internationales de l'Algérie s'inscrivent donc dans un contexte à la fois global et particulier dont il faut tenir compte. On peut résumer cet environnement ainsi :

— L'existence de rapports capitalistes dominants à l'échelle mondiale est source de pressions économiques, mais aussi idéologiques et politiques. C'est la conséquence historique des effets de dislocation produits par le phénomène colonial, mais aussi des effets de transmission opérés par les modèles de consommation, les procédés technologiques et les formes d'organisation des entreprises.

— En retour, le bouleversement des structures internes d'une formation sociale, dans notre cas l'Algérie, qui est, officiellement sinon objectivement, en transition vers le socialisme, provoque une nouvelle transformation des rapports de production mondiaux. On l'a bien vu avec le processus déclenché le 24 février 1971 (nationalisation des hydrocarbures et début, sinon origine, de la crise pétrolière).

C'est pourquoi il nous paraît difficile, voire impossible, d'étudier la politique extérieure de l'Algérie hors des deux balises suivantes : le capitalisme mondial, champ extérieur extrême et la révolution algérienne, champ minimal interne. Toute la pratique algérienne des relations internationales s'articule entre ces deux pôles que sont la réalité objective mondiale et la volonté de transformer l'Algérie.

On peut essayer de reprendre cette constatation (balancement entre environnement interne et les conditions internationales) en la décrivant historiquement. L'histoire fait en effet ressortir l'originalité de la position de l'Algérie dans la logique générale du processus Centre-Périphérie; en effet, si l'on en croit A.G. Frank citant le Japon de l'ère Meiji, il y a une relation — évidente — entre les *possibilités de développement* et l'*isolement par rapport aux structures du système capitaliste mondial*. Or, on a depuis bien longtemps remarqué la conjonction qu'il y avait entre la longueur de la phase coloniale et l'aptitude à mettre en œuvre une stratégie cohérente de développement. L'Algérie en est un exemple saisissant par rapport à ses voisins, Maroc et Tunisie. Les causes sont nombreuses de cette situation ou plutôt de cet état de fait :

— Plus la colonisation fut longue, plus les structures sociales préexistantes furent laminées, érodées, donc plus la rupture fut radicale. Une colonisation courte (Maroc = 40 ans) a laissé au contraire en place (volontairement ?) des structures traditionnelles, féodales, conservatrices voire réactionnaires, liées pour leur survie à l'ancienne métropole.

— Plus la colonisation fut longue, plus les liens avec la Métropole furent étroits et plus par conséquent la lutte de décolonisation fut sévère et radicale.

— La durée n'est cependant pas un argument isolé et suffisant. Il semble que l'investissement en capital ait été moins qualitatif et moins massif en Algérie (qu'au Maroc et en Tunisie) et en ce sens le colonialisme français en Algérie n'est bien qu'un avatar de l'impérialisme. Dans ce cas en effet, les liens de l'Algérie avec le système capitaliste *mondial* étaient moins forts même si, apparemment, les liens avec le capitalisme français « colonial » étaient rigides. Précisément à cause du mode de colonisation qu'elle subissait (peuplement, agriculture de traite, subventionnée et artificielle) l'Algérie était relativement isolée du système. Elle aurait eu en 1962 plus de facilités à rester isolée que ne le purent jamais ses voisins, totalement dépendants, eux, du système.

Cela semble être l'explication du démarrage tardif d'une véritable diplomatie algérienne, vers les années 1967. C'est en effet à partir du moment où, ayant remis de l'ordre dans ses affaires et commencé à maîtriser son économie, qu'elle peut mettre sur pied une nouvelle problématique de sa contre-stratégie face à l'impérialisme. Elle rompt alors son relatif isolement et entre dans la compétition et donc dans le système capitaliste mondial. Contre-stratégie ? En ce sens qu'une fois reconnue la stratégie adverse, on décide de s'y opposer tout au moins dans ce qu'elle a de contraire au projet énoncé plus haut. Cette contre-stratégie est très claire pour l'Algérie : héritant d'une économie désarticulée et dominée, elle analyse le « pillage du Tiers Monde » entre 1965 et 1967 (Charte d'Alger des 77). La maîtrise des ressources et diversification des échanges, sont définies comme étant les deux piliers de cette contre-stratégie. Elle attaque par les nationalisations de 1971, puis, forte de sa victoire, fait proposition de cette tactique au Tiers Monde : l'Algérie apparaît comme le montreur de conduite dans les différentes conférences internationales (1).

Ce sont les paliers que nous aborderons.

I. — LA MAÎTRISE DES RESSOURCES

L'analyse du sous-développement et des théories de la dépendance que fait l'Algérie est le produit de l'Histoire coloniale qui s'inscrit dans le cadre général, planétaire, du sous-développement et du système capitaliste.

Cette situation de dépendance nécessitait la prise en mains de secteurs-clés : en particulier la nationalisation des sources d'énergie et celle du com-

(1) On se référera également à la chronique diplomatique dans ce même A.A.N. et aux documents publiés *infra*.

merce extérieur. Mais cela ne pouvait se réaliser qu'en fonction de l'analyse qu'une certaine classe faisait du sous-développement et de la politique de développement qui en découlait logiquement.

A) *Les conditions politiques et économiques de la prise de contrôle.*

Le problème n'était pas simple en 1962. L'Algérie sortait d'une longue guerre et si le G.P.R.A. avait pu mener une action efficace pour faire adopter le point de vue algérien en matière de décolonisation, il fallait au jeune Etat, s'imposer de lui-même.

Un gouvernement issu de la première Assemblée Nationale Constituante reçut les pouvoirs de l'Exécutif Provisoire et du G.P.R.A. La succession d'Etat n'était pas facilitée par les structures léguées par le colonisateur, et par ailleurs, le Pouvoir avait fort à faire à l'intérieur en face des ravages de tous ordres (colonisation, guerre). Pourtant, très vite, l'Algérie prit un certain nombre de positions, dont les grands principes devaient être maintenus : intangibilité des frontières léguées par le colonisateur, coopération ouverte avec tous les partenaires, neutralisme, etc...

Le réajustement du 19 juin 1965 devait cependant changer le style de la diplomatie algérienne : moins verbale et plus efficace. Peu à peu, l'Algérie prenait une place de plus en plus importante dans les relations internationales par son efficacité et son analyse lucide des problèmes (Palestine, O.U.A., O.N.U., etc...).

De plus, la liaison apparaissait de plus en plus évidente entre la réalisation de l'indépendance économique (récupération des richesses nationales) et l'établissement de nouveaux rapports internationaux.

Pour comprendre les choix de l'Algérie, il faut essayer de décrypter quel type d'analyse ou de représentation du développement se font les décideurs algériens. Si l'on admet que deux thèses opposées tentent d'expliquer le sous-développement(1), à laquelle les Algériens disent-ils adhérer et tirent-ils les conséquences pratiques de ce choix ? Le sous-développement est-il un *retard naturel* ou bien le *produit* contradictoire du monde développé ? L'Algérie bien entendu rejette la première thèse dont l'acceptation impliquerait que pour se développer elle doive à son tour franchir toutes les étapes du capitalisme. Elle préfère raisonner sur la deuxième hypothèse et accepte l'idée que le sous-développement n'est que le produit de l'impérialisme : la domination coloniale, l'exploitation à tous les niveaux et surtout le drainage des émigrés, la substitution des cultures d'exportation (le vin dans un pays musulman !) aux cultures vivrières et enfin la détérioration des termes de l'échange sont la véritable cause du sous-développement de l'Algérie et non pas la pauvreté du sol ou l'incapacité congénitale des Bédouins ! Il est assez aisé de démontrer que cette thèse est crédible pour l'Algérie : nul ne saurait le contester. C'est en ce sens d'ailleurs qu'il faut

(1) DESTANNE DE BERNIS (G.). — « Le sous développement, analyses ou représentations », *Tiers-Monde*. (57), janvier-mars 1974, p. 103-134.

comprendre la négation officielle de la lutte des classes à l'intérieur et son transfert au niveau international. Cela lui permet de pousser encore plus avant la thèse du Centre et de la Périphérie et de justifier ainsi son anti-impérialisme : l'Algérie sous-développée représente le prolétariat de la Périphérie qu'est l'ensemble du monde sous-développé.

Mais dans la pratique que fait l'Algérie pour sortir de cette condition ? Se contente-t-elle de déclarations tiers-mondistes, et de la fraternité populiste dont Ben Bella fut le chantre ? Avec le réajustement de 1965, la problématique va changer. Seul un pouvoir autoritaire pouvait profiter de la crise de l'impérialisme, pour créer une structure d'Etat capable de proposer un projet logique et économiquement cohérent.

A partir de 1966, l'apparition d'une doctrine économique étatique cohérente va se traduire dans les faits par une politique économique rendue possible par l'aisance financière produite par le développement des recettes fiscales pétrolières : celles-ci doublent après 1965 et triplent jusqu'à 1971. Après elles bénéficient du saut de 1972-73, et sont donc multipliées par 7 environ.

Sans prétendre que c'est l'Algérie qui est la cause principale et unique de son propre succès, il faut bien voir qu'elle a contribué aux changements de rapports de force à la faveur de cet événement qui va bouleverser les rapports mondiaux : le *retournement du coût marginal*, selon l'hypothèse centrale de J.M. Chevalier (2).

Le marché mondial des hydrocarbures subit une transformation déterminante passant d'une phase de coût marginal décroissant à une phase *caractérisée par un coût marginal croissant*. Alors que la baisse des coûts marginaux tendait à favoriser les pays consommateurs, le marché devient, avec le retournement de la tendance, favorable aux pays producteurs. Le rapport de forces entre pays producteurs et pays consommateurs bascule « soudainement ». Mais peut-être pas définitivement si le reste ne suit pas. Les compagnies pétrolières constituent le centre de gravité de la bascule dont pays consommateurs et pays producteurs sont les plateaux. En effet, les variations du coût marginal n'ont que peu d'influence pour les Majors dans la mesure où, entre la production et la consommation, ils constituent un oligopole stable au niveau de la circulation. Mais pour l'Algérie, cela signifie le renforcement de sa position de force sur le marché mondial capitaliste des hydrocarbures. Les conditions nécessaires à son développement sont alors favorables dans la mesure où les hydrocarbures sont à la fois une source de financement, une source d'énergie à bon marché et une matière première. L'Algérie va donc vendre ses hydrocarbures au meilleur prix pour combattre la détérioration des termes de l'échange, puis financer avec ses bénéfices la production d'usines lui permettant de traiter elle-même les matières premières sur place pour son propre marché, mais aussi pour, peu à peu, vendre des produits finis. Plusieurs constatations ou analyses objectives ont été déterminantes dans l'élaboration de la politique énergétique algérienne, c'est-à-dire dans sa stratégie d'utilisation de ses matières premières.

(2) *Le nouvel enjeu pétrolier*, 1973, Calman-Lévy.

Tout d'abord, après une brève période populiste, l'Algérie a rejeté assez vite la tentation de l'autarcie. Sauf à renverser toute la problématique du développement, c'est-à-dire le ruraliser, l'autarcie a paru impossible. Avec une économie totalement extravertie l'Algérie ne disposait au lendemain de l'indépendance d'aucune base d'accumulation propre. Elle s'est donc vue contrainte de continuer dans cette voie et jusqu'à ce jour encore elle dépend étroitement des recettes d'exportations. Mais la quantité de celles-ci ont changé et précisément sous les coups de boutoir de la stratégie algérienne.

En effet, cette analyse pragmatique des conséquences à tirer de la situation réelle, s'accompagnait d'une volonté farouche de développement national et d'une certitude non moins évidente que les rapports de force internationaux pouvaient être modifiés : l'Algérie va donc d'abord *nationaliser ses moyens de production puis renégocier tous ses accords internationaux*.

B) *Les différentes étapes de la récupération du patrimoine national.*

La politique économique met l'accent sur la maîtrise par l'Etat de l'économie nationale. Elle implique une série de nationalisations et la mise en œuvre d'une planification. Les nationalisations ont été de deux types : celle des moyens structurels et celles des intérêts industriels et miniers détenus par des étrangers.

Pour briser le cercle vicieux du commerce extérieur totalement dépendant de l'étranger, l'Algérie a créé un Trésor algérien et mis sur pieds un tarif douanier moins étroitement lié à la seule zone franc. Puis elle a nationalisé le secteur bancaire et celui des assurances en créant des établissements nationaux monopolistiques : la Banque extérieure d'Algérie en matière d'échanges internationaux et la Caisse algérienne d'assurances et de réassurance. Parallèlement, elle mettait en place une Compagnie de navigation (la C.N.A.N.) dont le but était de conquérir une partie du fret pour échapper aux monopoles des transporteurs étrangers.

Par contre, en matière d'import-export, l'Algérie n'a pas choisi, comme certains pays de l'Est, un organisme unique. Plusieurs solutions ont été adoptées : groupements d'achats, organismes mixtes, monopoles par produit (bois, laits, textiles, cuirs, etc.) et même office national de commercialisation (viandes, huiles et graines, café, thé, etc.).

La création des sociétés nationales a renforcé cette tendance à l'institution du monopole par produit, de la S.N.E.D. (édition) à la SONACOME (automobiles) non sans poser quelques problèmes de blocages au port pour conflits de compétence ! Bien entendu l'exportation des hydrocarbures est de la compétence exclusive de la SONATRACH, celle des produits miniers de la SONAREM et celle des produits agricoles de l'OFALAC devenu OFLA.

L'idée qui présidait à cette mise en place de moyens structurels était la diversification des échanges et surtout échapper au commerce triangulaire

héritage du pacte colonial. Mais cela n'était possible qu'avec une planification de plus en plus rigoureuse et des investissements dans des secteurs productifs.

Les différents plans ont mis l'accent sur la transformation des richesses naturelles, sur les industries sidérurgiques, mécaniques et électriques et aussi sur la *substitution* à l'importation. L'instrument de cette politique économique est constitué par le secteur public, *ensemble de sociétés nationales* créées pour opérer dans les secteurs précis et définis. L'étatisation de cette économie prend donc une forme avancée, et a pour base doctrinale le *modèle appelé d'industries industrialisantes* dont la logique profonde semble être, au-delà de ses caractéristiques techniques, la recherche de voies et de moyens de solution au blocage de l'accumulation du capital vécue par l'Algérie durant la période coloniale et vécue par d'autres pays, par exemple, ceux d'Amérique latine auxquels il est fait explicitement référence. L'effort d'investissement a surtout porté dans le domaine industriel qui reçoit de 51 à 44 % des crédits (3).

Cet ensemble de mesures de nationalisations et d'investissements correspond bien à la fois à l'absence de bourgeoisie nationale et au désir d'algérianiser l'économie en fonction des promesses faites pendant la guerre de libération nationale. L'importance de ce changement de situation — radical par rapport au pacte colonial — ne peut être minimisée. Elle doit cependant être resituée dans l'ensemble du processus mondial. En effet si la nationalisation des moyens de production constitue un élément fondamental de l'internalisation de la rente pétrolière — qui est une condition du développement — elle correspond également à la stratégie des firmes multinationales qui acceptent de céder la propriété locale, parce qu'elles gardent le contrôle ultime de la technologie. En effet, la nationalisation modifie la forme de la propriété, mais pas les rapports de production. On retrouve alors ici la critique déjà formulée à propos du socialisme algérien : *la domination par l'intermédiaire de la maîtrise de l'appareil d'Etat peut être exercée par une classe qui n'est pas propriétaire des moyens de production* (3 bis).

Le problème est de savoir si cette classe est « complice » ou « relais » de l'impérialisme. A l'intérieur, certainement, au niveau objectif dans la mesure où une structure de classe s'impose de plus en plus. Mais à l'extérieur, la position de l'Algérie est intéressante : le jeu correct voudrait que les firmes multinationales gardent le monopole de la circulation des produits, c'est-à-dire que le marché soit le lieu de transformation du produit en marchandise destinée à être valorisée au Centre. Or, à ce niveau, la pratique volontariste de l'Algérie, réussissant d'une façon presque désespérée son extension des nationalisations au transport et à la distribution des hydrocarbures reflète une conscience aiguë du problème [la nécessité de maîtriser une production aussi bien en amont qu'en aval : donc les transports après la nationalisation des puits ou des mines], que l'internationalisation du capital masque. L'Algérie montre ainsi aux démunis du Tiers-Monde que les

(3) Cf. l'ensemble des tableaux donnés par BENACHENHOV (A.), « Forces sociales et accumulation du capital au Maghreb », A.A.N. (XIII), 1973 : 315-342.

(3 bis) Dans notre ouvrage à paraître aux Editions du Seuil.

nationalisations permettent de porter le combat non point au niveau de la lutte des classes internes, mais des classes-nations. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre sa pratique de renégociation des accords.

C) *La renégociation des accords.*

L'extraversion de l'économie algérienne impliquait, pour sortir de la dépendance, plusieurs décisions parallèles :

- vendre le plus possible le plus cher possible pour contrebalancer la détérioration des termes de l'échange;
- diversifier les partenaires pour étaler les risques de dépendance.

L'augmentation de la production qu'impliquait l'augmentation des quantités vendues s'est faite dans un premier temps par la récupération des secteurs miniers (nationalisations des intérêts français de Djebel Onk). Mais cela s'est révélé nettement insuffisant. Il a fallu investir beaucoup plus dans les hydrocarbures pour améliorer les rendements donc pouvoir vendre plus. Or les investissements étaient impensables en 1965 sans apport étranger. C'est pourquoi l'Algérie a signé les accords de 1965 créant l'A.S.C.O.O.P. et l'O.C.I. qui devaient fonctionner tant bien que mal jusqu'à la crise de 1970. Mais après 1970, les éléments dont on dispose ne permettent plus la comparaison car les nationalisations de 1971, puis la hausse des hydrocarbures provoquèrent des perturbations dont on reparlera.

Le contentieux au sujet du vin et des émigrés rendait l'Algérie encore moins disponible pour accepter de telles pratiques de la part de la France. Aussi, critiquant la façon dont les compagnies françaises refusaient de fixer en Algérie leurs bénéfices et leurs investissements, après de dures négociations, l'Etat algérien nationalise, le 24 février 1971, tous les intérêts français dans les hydrocarbures. Cette date marque un tournant historique. Elle marque le succès dans l'inversion des propositions que peut faire un pays riche en matières premières et refusant la loi léonine de la détérioration des termes de l'échange. En effet, on ne saurait comprendre la position de l'Algérie sans analyser sa lutte contre l'échange inégal dans la mesure où elle va de plus en plus dire au monde qu'elle œuvre pour un changement radical dans les relations entre nantis et démunis.

Il faut bien comprendre que, derrière cette formule un peu barbare de D.T.E. (Détérioration des Termes de l'Echange) se cachent des problèmes concrets que l'on peut résumer ainsi : pour son installation comme pour son fonctionnement, l'appareil de production dont se dote l'Algérie reste dépendant à l'extrême des importations, donc de l'inflation mondiale. *La moitié de l'augmentation de ses achats à l'étranger a été due à la seule hausse des prix entre 1969 et 1972.* Or les principales recettes de l'Algérie venant du pétrole, l'augmentation de la production, donc des ventes, ne couvre même pas (la légère tendance à la hausse du brut ne démarre qu'en 1970, puis va dépasser le taux de 6 %) la croissance des prix des biens d'équipement qu'elle achète avec ses recettes. Mais il faut ajouter également la hausse des

prix des céréales, du sucre et de l'huile, trois denrées que l'Algérie importe à raison de 50 % au moins de ses besoins. Or, entre 1972 et 1974, le blé est passé de 35 à 140 DA le quintal, le sucre de 0,90 DA à 1,65 le kg (il était à 0,25 le kg en 1965 !), l'huile de 1,20 DA le litre à 5 DA. Les importations de produits alimentaires représentent 25 % du total des importations algériennes.

Le bilan ne devient positif qu'après le brutal réajustement du prix du pétrole brut qui a été une victoire politique audacieuse, mais qui apparut rapidement comme n'étant qu'un rééquilibre, juste certes, mais qui ne rattrapait pas les pertes incroyables subies pendant la décennie où le prix du pétrole, à 2 dollars le baril, était scandaleusement bas (4).

Toutefois cette réussite exceptionnelle masque un double échec de l'Algérie dans le domaine de la répartition des risques, l'Etat algérien n'a pas réellement réussi à étaler ses partenaires et ses productions.

L'accroissement des recettes d'exportation est due en majeure partie à la hausse des prix, l'augmentation du volume d'exportation restant faible, et cet accroissement des recettes est essentiellement dû à l'accroissement des prix du pétrole; la structure des exportations révèle que l'Algérie devient de plus en plus mono-exportatrice, donc dépendante du marché mondial. Le prix du pétrole peut baisser, ou les quantités vendues ne pas croître, ce qui impliquerait des révisions déçirantes. L'année 1975 ne permet pas d'être optimiste en la matière; l'Algérie a troqué du pétrole à 9 \$. Mais le deuxième échec paraît plus grave encore : la diversification des partenaires n'est un succès que formellement; certes la France n'a plus le monopole colonial, mais elle le partage avec la R.F.A. et l'Italie. De plus, la signature d'énormes contrats de gaz avec les U.S.A. fait de ceux-ci le futur premier client de l'Algérie et ce pour longtemps (5). La livraison de plusieurs milliards de mètres cubes de gaz liquéfié naturel va s'étaler sur vingt ans au moins, et implique la mise en place d'une infrastructure totalement financée par des consortiums bancaires internationaux de la B.I.R.D. La caution de celle-ci permet de soutenir qu'il est incontestable que la négociation s'est révélée d'autant plus aisée que les U.S.A., dont la production intérieure était caractérisée par des coûts élevés, *n'étaient pas hostiles bien au contraire à une*

(4) Dans son article, cité plus haut, Abdellatif BENACHENOU ajoute qu'il reste, dans la stricte mesure où les contrats de vente de pétrole, de gaz, sont libellés dans des monnaies qui ont tendance à voir leur parité baisser par rapport à d'autres monnaies, *le problème des monnaies d'achat des biens d'importation* et des monnaies de vente des biens d'exportation. Pour l'essentiel, le problème se pose ainsi : si le dollar se dévalue par rapport au mark, il en résulte une détérioration des termes de l'échange pour la simple raison que le mark se valorise par rapport au dollar et que *l'Algérie achète en marks et vend en dollars*. Il y a là un point technique qu'il ne faut pas négliger si l'on veut analyser de près la détérioration des termes de l'échange. Admettons donc que dans les conditions politiques favorables, pour un certain nombre de produits pour lesquels la demande sociale mondiale dépasse un certain moment l'offre, on admettra que l'Etat algérien se trouvera dans une position de force pour améliorer les termes de l'échange. Cette amélioration des termes de l'échange réalise les conditions financières de l'accumulation élargie.

(5) J'ai donné dans *l'Annuaire de l'Afrique du Nord* le détail de ces contrats. On remarquera que par delà les déclarations d'amitiés le pourcentage du commerce avec les pays socialistes *diminue* ! Quant à celui des pays arabes il est plus bas que celui de l'Asie. Cf. Chroniques diplomatiques 1972-1973. Michel NANCY les reprend globalement dans cet A.A.N.

renégociation des accords pétroliers améliorant indirectement la compétitivité de ses produits jusqu'à ce que l'énergie de remplacement soit rentable.

Or, la rentabilité est la condition de survie pour une firme intégrée au marché mondial, c'est-à-dire capitaliste. Et cette condition n'a rien à priori d'anti-socialiste, pour la SONATRACH, société nationale par exemple, dans la mesure où la maîtrise de l'accumulation du capital par l'Etat conduit à une amélioration des termes de l'échange favorables à l'élargissement de l'accumulation du capital par le biais de capacités financières plus adéquates. La réponse, peu orthodoxe il est vrai, et peut-être inadmissible pour certains est cette nouveauté : le surplus pétrolier n'est pas dégagé à travers l'exploitation de la force de travail, mais plutôt par la négociation sur un marché mondial, capitaliste. L'Algérie a donc profité d'une chance inouïe, *qu'elle a contribué à produire*, et qui est le parallélisme entre l'amélioration des termes de l'échange et la mise en place des plans industriels.

Le plan actuel s'inscrit dans la problématique définie en 1967 : celle de l'Horizon 80. Le Plan triennal avait prévu 11 milliards de DA d'investissements dans l'industrie lourde (1967-1970); il a été poursuivi avec le Premier plan quadriennal avec 33 milliards de DA (1970-73). Le second plan quadriennal s'attaque, avec 110 milliards de DA d'investissements, lui, aux industries de transformation. Il prévoit un taux de croissance de 10 %, une progression de la production de 55 %, une croissance de 11 % du P.N.B., de 37 % du Revenu national. La création de 450 000 emplois non industriels, c'est-à-dire des postes de travail pour la quasi totalité des *hommes en zone urbaine*. (Les femmes et les zones rurales sont renvoyées à après 1980). Sur les quelques 110 milliards de DA d'investissements inscrits :

- 46 % iront à l'industrie dont plus de la moitié aux hydrocarbures;
- 10,9 % à l'agriculture;
- 14 % aux infrastructures;
- 13 % aux secteurs sociaux;
- 9 % à l'éducation;
- 7 % à la construction de logements.

Le Plan prévoit enfin 320 projets industriels *étatiques*; 650 projets locaux au niveau des communes, de petites et moyennes industries : 300 villages socialistes agricoles (90 sont en chantier) sur les 1 000 de prévus. Sa liaison avec la stratégie internationale est plus nette que jamais : la politique extérieure est bien le reflet de la politique intérieure de l'Algérie.

La stratégie algérienne est avant tout *émancipatrice*. Elle est une politique mise en œuvre, c'est-à-dire un ensemble de mesures hiérarchisées (nationalisation, création de sociétés nationales, maîtrise du commerce extérieur, etc.) qui vise à diminuer l'état de dépendance dans lequel l'Algérie se trouvait vis-à-vis du colonialisme français et se trouve encore vis-à-vis des puissances industrialisées. Et l'on voit bien pourquoi les Algériens ne cessent de répéter que leur politique extérieure n'est que le reflet de leur politique intérieure. La jonction en effet passe par la définition algérienne de l'anti-impérialisme. Et cette jonction s'exprime très clairement par la façon dont l'Algérie a fait « la locomotive » dans certaines conférences internationales depuis quelques années.

II. — L'ALGÉRIE MONTRÉUR DE CONDUITE DU TIERS-MONDE

Il est bien évident qu'elle l'a été pour le monde arabe, pour l'Afrique et pour les mouvements de libération nationale qu'elle accueille le plus souvent sans réserves. Mais là encore plutôt que de tout décrire, nous avons choisi une action précise : le renversement de la problématique du neutralisme et la bataille pour l'imposition d'un nouvel ordre économique mondial.

A) *Le renversement de la problématique du neutralisme.*

On sait que l'une des premières sorties de l'Algérie sur le plan international fut la participation d'une timide délégation algérienne à Bandoeng. Conglomérat des forces disparates, le sommet du neutralisme et des peuples de couleur ne put pas prendre de résolutions sérieuses, et encore moins de décisions précises sur le Maghreb en cours de décolonisation. Pourtant le neutralisme allait devenir le non-alignement et la pensée anti-impérialiste s'affiner. Certes, le non-alignement supposait seulement l'accord sur un minimum d'idées généreuses, mais vagues comme : œuvrer pour la coexistence pacifique ou apporter le soutien à des mouvements de libération nationale (et pas spécialement progressistes), n'appartenir à aucune alliance militaire et s'engager à ne pas accueillir des bases étrangères sur son territoire. C'était en quelque sorte, un neutralisme passif, expectateur, fuyant les risques devant les responsabilités, un système de pensée explicite qui produisait un discours de type unanimiste mais dans lequel les distorsions étaient évidentes entre les différents locuteurs. Et chaque « sommet », chaque conférence internationale révélait des clivages qui semblaient définitifs. Car la pratique du non-alignement s'est, au fil des ans, peu à peu affirmée comme anti-impérialiste, bien que les déclarations anti-impérialistes de certains Etats prêtassent pour le moins à sourire. De plus, on ne saurait omettre de remarquer la coïncidence, la politique algérienne va s'affirmer entre trois sommets tenus à Alger, en pleine querelle sino-soviétique. On ne saurait oublier en effet que c'est à la veille d'une conférence internationale qui s'annonçait agitée par la querelle Chine-U.R.S.S. que l'Algérie connut ce que l'on appelle le sursaut ou le réajustement révolutionnaire. Le moins que l'on puisse dire est que l'Algérie a confirmé sa légitimité en réussissant brillamment l'épreuve de 1967 (6) puis celle de 1973 (7). Avant cela c'était le temps du verbe, de la saï. L'Algérie a depuis parlé le langage pragmatique et efficace de l'avenir.

Et de fait, bien que participant consciencieusement et très activement à toutes les conférences internationales, l'Algérie a quelques doutes, depuis longtemps déjà, sur l'efficacité d'institutions comme l'O.N.U., l'O.U.A. et la C.N.U.C.E.D. Pourtant, on se souvient, pour celle-ci au moins, qu'une

(6) Réunion préparatoire des 77 à la conférence de la C.N.U.C.E.D.

(7) Sommet des non-alignés.

conférence préparatoire s'était tenue à Alger même en 1967, et avait mis sur pied un des premiers documents sérieux sur le problème des relations pauvres/nantis : « La Charte des 77 ». Ce document préconisait un certain nombre de mesures concrètes, mais il faut bien avouer que le stupéfiant égoïsme occidental (stupéfiant car à long terme, il est son propre fossoyeur) a fait de ce qui aurait dû être la décennie du développement, une manifestation cynique de l'Européocentrisme le plus bloqué.

Le troisième sommet, celui des non-alignés (septembre 1973) s'ouvrait au lendemain du Congrès du P.C. chinois qui fut, entre autres, un violent réquisitoire contre l'U.R.S.S. (ce qui sans doute provoqua le message de Brejnev et l'article des *Izvetzia*, adressé au Sommet et le mettant en garde contre certaines définitions « chinoises »). Aussi est-ce sans ambiguïté que le président Boumediène « annonça la couleur » dès le départ : dans son interview au journal *Le Monde*, en précisant que le non-alignement doit se définir *positivement* et non plus seulement par des refus ; dans son discours d'ouverture (repris ensuite dans différentes interviews dont celle du *Nouvel Observateur*) en précisant qu'il y a bien des riches et des pauvres, et pas seulement des impérialistes et des socialistes.

On peut en effet retenir cette nouvelle définition donnée par Jean Lacouture (*Le Monde*, 6 sept. 1973 : 12) : « Il y a douze ans, le maître-mot » du non-alignement c'était le non. Maintenant c'est l'alignement — la » volonté de découvrir, de définir, d'organiser une stratégie de l'affirmation » et de la récupération. Il y a douze ans, l'objectif était de ne pas se laisser » entraîner dans des mécanismes fabriqués et manipulés par les Grands. » Aujourd'hui, il s'agit de montrer — face aux Grands, des mécanismes qui » les engagent à une nouvelle définition et une nouvelle politique des » échanges entre producteurs et consommateurs. Le signe de négatif tend » à devenir positif ».

Le seul problème qui n'ait pas été réglé, parce que personne ne l'a posé, est qu'il ne s'agit en rien du non-alignement des peuples. Cette conférence a bien été un syndicat des chefs d'Etat (8). Combien d'entre eux représentaient réellement les aspirations des masses deshéritées ? Mais là n'est pas notre propos. Il est plutôt ici de montrer la logique qui a conduit les non-alignés, de Bandoeng à Alger, à changer de problématique vis-à-vis du Monde nanti et ce, sous l'impulsion de l'Algérie. Bien que la presse ait généralement titré à propos du sommet d'Alger : de Bandoeng à Alger, pour notre part, nous croyons plutôt que les intentions profondes de l'Algérie en organisant cette conférence, se trouvent dans ladite Charte d'Alger des 77 et non pas à Bandoeng. Un des grands mérites de la politique extérieure économique algérienne — et le fait est assez rare dans le Tiers-Monde pour le rappeler — c'est d'être constante. Or les documents algériens présentés en avant-projets à la Conférence de 1973, sont, évidemment, la suite logique de ceux de 1967. Mais une suite améliorée, renouvée par l'expérience récente, renforcée surtout par cette inébranlable conviction que tout doit s'arracher et qu'il ne faut plus attendre. Certes quelques mesures étaient déjà timide-

(8) Dont certains offraient un spectacle aussi grotesque que pitoyable.

ment expérimentées (comme la création de la Banque africaine de développement par exemple). Mais l'Algérie exige (et elle aurait sans doute aimé recevoir en cela l'appui des non-alignés) d'une façon de plus en plus pressante, la participation du Tiers-Monde à la mise en place du nouvel ordre monétaire international et aux négociations commerciales multilatérales. C'est en effet les firmes multinationales, mais aussi le G.A.T.T., les D.T.S. (Droits de Tirages Spéciaux) qui font l'objet des critiques les plus virulentes. Chaque dévaluation du dollar est payée, entre autres, par le Tiers-Monde, chaque baisse du prix des matières premières est ressentie dans leur chair par les peuples africains ou latino-américains, mais de plus perçue comme une insulte. Même le prix du pétrole est ridicule : que l'on songe à tous les esprits chagrins qui déclenchèrent cette campagne de presse contre l'Algérie en 1971. Non seulement la France a survécu, non seulement les revendications de l'Algérie apparaissent comme légitimes, mais encore force est de reconnaître aujourd'hui qu'elles étaient même modestes puisque les prix du G.L.N. (Gaz Liquide Naturel) algérien sont parmi les plus bas du monde et que l'Algérie entend les renégocier.

Comment s'étonner dans ce cas que la définition du non-alignement soit passée à Alger par le débat sur la thèse chinoise de l'impérialisme ?

Le non-alignement était jusqu'ici si souple et si négatif — c'est-à-dire contre l'Autre comme dirait Berque — sans engagement précis sinon celui de se débarrasser des bases militaires plus tard, qu'il permettait à n'importe qui de cohabiter l'espace d'une conférence.

En somme cette conférence d'Alger marque l'apogée de l'élargissement de la notion de non-alignement et une amorce de descente vers la précision qui implique nécessairement l'élimination des Etats trop dépendants de l'impérialisme. Cela se fait en douceur d'ailleurs, car l'on remet en question les mots magiques. Non-alignement, cela signifiait il y a dix ans, que deux blocs existaient et que l'on ne pouvait qu'osciller entre les deux. Aujourd'hui on n'ose pas répondre aux nouvelles questions. Alors deux voies seulement sont possibles : celle de Fidel Castro, non-aligné mais sur la toile de fond de la vérité orthodoxe (les pays socialistes ne peuvent pas être mis en accusation face à la monstruosité de l'impérialisme); celle de Houari Boumediène pour qui le non-alignement c'est de s'engager à lutter pour que les pauvres ne le soient plus. *Se définir en tant que pauvres* pour mieux combattre les nantis qui mènent une politique dangereuse pour la survie de l'humanité. Il y a désormais trois Grands dans le monde — U.S.A., U.R.S.S. et Chine. Mais à Alger nous avons peut-être assisté à la césure entre trois blocs régionaux. L'Algérie prend résolument la tête de l'Afrique et d'une partie du monde arabe. L'Amérique latine n'est pas prête et l'Asie trop exsangue et divisée.

Pourquoi le Président Boumediène a-t-il soutenu le point de vue consistant à séparer les nantis et les pauvres ? Pourquoi les Soviétiques ont-ils mis en garde la Conférence avec aussi peu de tact ? Plusieurs hypothèses peuvent être avancées à partir, en particulier, du document préparatoire établi par l'Algérie, mais aussi au fil des conversations avec différents ministres.

Tout d'abord, les échecs successifs des différentes réunions de la C.N.U.C.E.D. semblent être la cause principale d'une certaine pratique algérienne fondée sur l'idée que les pays pauvres ne peuvent et ne doivent compter que sur eux-mêmes, d'où découle la mise en place de la récupération des richesses nationales. Or, les pays sous-développés sont sans cesse divisés, incapables de maintenir le moindre prix-plancher alors que les firmes multinationales tissent, elles, une toile d'araignée efficace autour et à l'intérieur même des pays fournisseurs de matières premières.

L'augmentation du commerce Est-Ouest par ailleurs, pourrait se faire au détriment des intérêts vitaux des pays sous-développés, mais surtout de ceux d'entre eux qui sont en voie de développement et qui ont besoin de mobiliser toutes leurs ressources pour assumer les charges de leur choix.

Enfin, peut-être aussi qu'ici et là en Afrique, on ne se satisfait plus tellement de l'aide morale et du « clearing » pratiqués par les pays socialistes.

Il faut bien avouer à ce sujet que l'U.R.S.S. apparaît comme un concurrent sérieux en G.L.N. Elle vient de signer un contrat portant sur 8 milliards de mètres cubes de gaz avec le premier client d'Algérie, la société El Paso. En revanche, l'Algérie vient de signer un contrat important avec l'Italie jusqu'ici grosse cliente de l'U.R.S.S. en G.L.N.

L'Algérie pour sa part semble préférer, depuis deux ans au moins l'achat d'usines clés en mains aux U.S.A., au Japon. Ceci pourrait expliquer la petite phrase du président algérien sur le comportement de l'U.R.S.S. De là à renvoyer dos à dos dans l'anathème et l'amalgame commode, l'impérialisme américain et le russe, il n'y avait qu'un pas que certains non-alignés franchirent, heureux de l'aubaine et sans hésitation aucune. Fidel Castro devait — non sans maladresse — se charger de rappeler quelques définitions de base. Et quelles que soient les critiques que l'on puisse apporter au comportement de l'U.R.S.S. en tant que grande puissance qui bénéficie des conditions actuelles du marché mondial, force est d'admettre qu'il existe au moins une différence entre les « deux impérialismes ». A notre connaissance, il n'est pas de firme russe qui, installée dans un pays sous-développé, s'approprie la plus-value des travailleurs du Tiers-Monde.

B) *La bataille pour un nouvel ordre économique mondial.*

Légitimement fière de ses récents combats, l'Algérie les donne en exemple au Tiers-Monde. La décolonisation est un mot vide sans la récupération des richesses nationales, sans la maîtrise du commerce par la diversification des échanges et la lutte contre le monopole des transports et du fret, sans la participation aux négociations mondiales.

Réaménager les règles du droit international, réanimer les structures de l'O.N.U., mais surtout participer à toutes les conférences techniques avec sérieux et avec du poids, tel est le chemin que montre l'Algérie. Elle donne l'exemple en s'accrochant avec vigueur à des projets concrets, aux problèmes des fonds marins et de l'exploitation de la mer par exemple ou la conférence

sur la sécurité. Elle veut drainer à elle l'appui moral des démunis puisqu'elle se sent forte pour porter la parole. Elle espérait certainement que la conférence pût la mandater sur de nombreux points. Certes, le président Boumediène a présenté le projet à l'O.N.U. mais l'Algérie méritait mieux. Les non-alignés ne sont pas sortis de l'idée-force vers la stratégie.

Les Algériens n'ont pas été suivis sur leurs projets d'institutionnalisation. Peut-être est-ce un bien. Il leur reste un an environ avant la prochaine conférence de Colombo pour « faire la locomotive » avec leurs alliés sérieux.

Peut-être est-ce aussi un blanc-seing, puisque les Latino-américains inféodés aux Américains, les Africains conduits par des militaires d'opérette, ou les Indonésiens douteux, ne comprennent pas l'intérêt du projet algérien; puisque le rapport des forces réelles passe par la stratégie actuelle de l'énergie, pourquoi les Algériens ne vendraient-ils pas leur gaz liquéfié naturel aux plus offrants sans tenir compte des idéologies affirmées ?

Pourtant l'Algérie va persévérer dans cette voie et en particulier va provoquer la réunion de l'O.N.U., puis appuyer celle de Paris sur le problème des matières premières. Mais avant cela, il faut dire un mot de la tactique utilisée par l'Algérie dans chaque conférence internationale à Lima, comme à Santiago du Chili, mais aussi à Alger, comme à Caracas; une conférence est un cercle magique où se développe une contre-culture éphémère avec ses rites et ses mots. La traduction simultanée offre des avantages. Mais les conférences de presse, surtout celles en arabe, nous ont souvent fourni la conviction que l'on doit se méfier des bons mots rapportés traduits par la presse. Il s'agit ni plus ni moins que de ressouder (9) l'écart des rationalités. Il va de même pour le style algérien auquel les Occidentaux n'arrivent pas à s'habituer : pragmatisme et efficacité. Il est évident qu'à Alger, il paraît désormais banal d'entendre répéter un certain nombre d'affirmations admises une fois pour toutes et que par contre les pays nantis continuent — non sans mal, à récuser. Ainsi, il semble tout à fait inéluctable et définitif à l'Algérie — et elle s'est attachée à le faire admettre à d'autres, — que le principe de la souveraineté permanente des pays sur leurs ressources naturelles soit reconnu et affirmé. La nationalisation est une arme légitime en soi.

Mais il n'est pas facile d'être la « sage-femme du Tiers-Monde ». Aussi la maïeutique algérienne s'est-elle affinée tout au long des conférences. Comme il va sans dire que le véritable travail se fait en commissions, c'est là à l'occasion de celles-ci que les Algériens attaquent; ils sont toujours remarquablement organisés, massivement présents avec la quasi-totalité de leur élite administrative, jeune, dynamique et compétente. Ils servent constamment de cochers aiguillonneurs à des convois somme toute assez lourds. Toute la différence se joue là : certains Etats se battent pour les vice-présidences, l'Algérie lutte pour que des projets concrets soient adoptés. On sent combien, à la lecture des résolutions par rapport aux textes de travail, est grande la part de l'Algérie. Certains projets passent parfois, simplement atténués par l'attitude timorée de certains non-engagés.

(9) J'ai personnellement assisté aux conférence de presse de Qaddhafi à Alger. La traduction était déplorable et les journaux à sensation en Europe reproduisent des inepties !

La raison de ce succès est simple, c'est que seule (10) l'Algérie a une problématique globale et cohérente, même si elle n'est pas à l'abri de la critique, on le verra.

Tout d'abord, l'Algérie constate que le monde nanti a tranquillement exploité les richesses du Tiers-Monde, tant qu'il a cru que la pléthore était la règle. Basculant aujourd'hui dans l'angoisse de la pénurie, il demande aux démunis d'être raisonnables et d'accepter un partage négocié. Ce renversement fondamental des positions relatives des marchés des matières premières constitue la première composante du phénomène qui est en train de bouleverser les relations économiques mondiales. Mais ce renversement intervient dans un contexte historique et politique, radicalement différent de celui qui avait permis l'établissement du Pacte colonial.

L'exemplarité de l'Algérie tient au fait que sur la lancée de la guerre de libération, elle a aussitôt entrepris une lutte sans merci contre le sous-développement, érigée en véritable Djihad. Cette guerre sacrée impliquait la récupération préalable de toutes les richesses naturelles et allait la confronter avec les tenants du régime d'exploitation de ces richesses, et d'abord aux théories que ces derniers n'ont pas manqué d'ériger autour des privilèges hérités de la période coloniale.

C'est en effet dans les milieux pétroliers que sont nées les expressions « pétrole rouge », « pétrole orphelin » et « gaz captif », à propos du pétrole et du gaz algériens. Ces expressions, consacrées par la presse, les revues économiques et même les milieux administratifs, politiques et diplomatiques, étaient apparues, dès l'indépendance de l'Algérie, pour mieux faire ressortir l'éventuelle incapacité des Algériens à se passer des sociétés étrangères pour l'extraction des hydrocarbures. Bien plus, pendant quelques années on soutint l'absence de compétitivité des hydrocarbures algériens, puis les difficultés techniques de transport, etc. Ce n'est donc que par sa fermeté, surtout en 1971, et par la capacité de ses cadres de prendre en mains le relais, que l'Algérie a pu imposer sa problématique : nationalisations, récupérations des circuits, maîtrise du commerce, etc.

Le rôle que jouent les matières premières dans l'économie mondiale, la disponibilité en ces matières et leur répartition géographique font qu'aujourd'hui, les Pays du Tiers-Monde détenteurs de la plus grande part des richesses naturelles connues actuellement dans le monde, se trouvent en possession d'un atout considérable pour combattre le sous-développement.

Et pour l'Algérie, utiliser pleinement cet atout, en démultiplier toutes les potentialités, constitue l'axe principal sur lequel doit s'appuyer l'action engagée pour réussir une véritable politique de développement.

Aussi l'objectif premier doit-il être de *vendre ces matières premières au meilleur prix*.

Cela indique que soient réalisées toutes les conditions permettant de soutenir ces prix, de les relever pour les situer au niveau de la valeur que

(10) Je veux dire au sein des 77 et exception faite des stratégies chinoises, sud-américaines ou communistes, prises globalement.

représente réellement ces richesses et refuser tous les attermolements, les faux prétextes et récuser les campagnes de presse qui rendent les Arabes (et non pas la règle de l'offre et de la demande!) responsables de toutes les hausses. Mais justement les Algériens — nous l'avons vu — subissent eux aussi cette loi et sa conséquence, la détérioration des termes de l'échange. Dès lors, ils vont s'attaquer à imaginer des solutions techniques, en vue de parvenir à la stabilisation des monnaies qui commandent le fonctionnement du commerce mondial et qui régissent, en particulier, les bases sur lesquelles s'effectuent les échanges commerciaux qui affectent l'économie des pays en voie de développement. Pour les Algériens cela doit se faire dans le cadre d'organismes appropriés au sein desquels les pays en voie de développement doivent être, de toute manière, assurés d'avoir la part qui leur revient dans la formation et la prise des décisions.

Par ailleurs, l'Algérie entend que les mécanismes mis en place devront garantir le principe de la sauvegarde de la valeur contractuelle des richesses livrées par les pays en voie de développement et répondre, de même, à l'impératif de protection du pouvoir d'achat afférent à cette valeur, tel qu'il a été pris en considération pour l'établissement des conditions des transactions.

Laisser s'instituer des arrangements monétaires et se prolonger des pratiques en matière de prix qui s'écarteraient de ces principes, c'est admettre que l'inflation et la spéculation dont les causes et les chefs d'orchestre se trouvent dans les pays riches, constituent une maladie endémique qui a pour effet de vider de sa substance l'utilisation, par les pays pauvres, de leurs ressources naturelles, comme moyen de développement. Dans ce cas, l'Algérie estime que l'on aboutirait alors à une situation où l'on verrait le transfert de ces richesses, au profit des pays riches, s'effectuer par le biais de la détérioration des prix et de la valeur qu'ils expriment; ce transfert se substituerait ainsi à celui qui s'opérait pas l'accaparement direct pratiqué naguère sous le régime de la domination coloniale.

Le pétrole que certains s'efforcent de présenter comme l'exemple par lequel, pour une fois, les pays riches auraient eu à subir la rançon des pays pauvres, demeure malheureusement l'une des meilleures illustrations du drainage des richesses opérés au détriment de ces derniers. Car, lorsque l'on compare les prix actuels du pétrole à ceux qui étaient en vigueur il y a quinze ans, on observe une augmentation nominale de l'ordre de 40 %; mais si on fait la comparaison en termes de monnaie constante, on s'aperçoit que cette augmentation apparente de 40 % laisse subsister, en fait, un abaissement de la valeur de 30 %. En d'autres termes, les augmentations récentes enregistrées dans le domaine des prix du pétrole des pays membres de l'O.P.E.C., augmentations qui ont été présentées comme spectaculaires ou mirifiques, n'ont même pas compensé, loin s'en faut, les effets cumulés, sur ces mêmes prix, des baisses successives décidées unilatéralement par les sociétés multinationales en 1959 et en 1960, de l'inflation sur les quinze années, et des dévaluations qui ont affecté le dollar des Etats-Unis d'Amérique au cours des dernières années (11).

(11) On trouvera dans l'ouvrage de J.M. CHEVALLIER, cité plus haut, le développement et la justification de ce que nous ne faisons que rappeler.

C'est pourquoi cet objectif que se fixe l'Algérie en matière de valorisation par la recherche du meilleur prix, est étroitement lié à l'action déployée sur le plan de la politique monétaire et de la lutte contre les effets de l'inflation et c'est pourquoi également vendre au meilleur prix ne constitue pas, dans la lutte pour le développement, une ligne politique unique. Cette action, à elle seule, ne saurait définir une politique de développement digne de ce nom.

Celle-ci ne peut trouver sa signification que dans l'*engagement d'une stratégie démultipliée* visant à susciter, à étendre et à intensifier toutes les formes d'*activités qui définissent une économie moderne*.

L'Algérie estime que le meilleur moyen d'atteindre un tel objectif est de s'engager dans la voie de la *transformation des matières premières* dans le pays même qui les produit. Et c'est en cela qu'elle adhère bien aux thèses européocentristes du développement, puisqu'elle estime disposer ainsi d'une voie privilégiée d'accès à un *processus véritable d'industrialisation* qui peut la conduire, non seulement à la fabrication de produits élaborés, mais aussi à accéder à cette *forme supérieure du développement* que sont la *production des services* et la *maîtrise de la technologie*.

Pour l'Algérie, il ne fait pas de doute que la poursuite de cet objectif implique que les pays du Tiers-Monde engagent, *chacun selon les conditions et les spécificités* qui lui sont propres, les actions nécessaires pour assurer le développement *sur place* des activités industrielles de transformation, et qu'ils n'hésitent pas à pousser cette transformation dans ses phases les plus avancées.

Dans la mesure où le développement sans cesse grandissant des activités industrielles, tout particulièrement dans le domaine de la transformation des matières premières dont sont producteurs les pays du Tiers-Monde, constitue l'un des facteurs déterminants de la croissance toujours plus grande que connaît l'économie des pays développés et qui aggrave l'écart qui sépare ces pays de ceux du monde en voie de développement, il apparaît clairement à l'Algérie que l'une des meilleures façons de réduire cet écart consiste à agir, suivant toutes les formes qui se présentent à sa portée, en vue de canaliser vers ses rivages la plus grande part possible de la croissance industrielle mondiale. Pour cela, elle n'écarte pas le concours des pays industrialisés, mais elle essaye de lui donner une certaine efficacité comme un facteur entraîné par les efforts qu'elle consent elle-même.

Les exigences d'une telle politique, qui représente, aux yeux de l'Algérie, la seule voie de salut possible, impliquent qu'elle ait dû s'assurer, en tout état de cause et de prime abord, la *maîtrise de l'ensemble des moyens de production disponibles* chez elle, ainsi que celle des mécanismes et des structures sur lesquels repose l'organisation de la vie économique. La coopération souhaitée avec les pays industrialisés doit obéir, dans sa finalité, au principe de l'utilité réciproque pour les parties à cette coopération.

Et l'Algérie insiste beaucoup, pour ce qui est de la direction des opérations liées à l'exploitation, à la transformation et, d'une manière générale, à la valorisation des potentialités des pays en voie de développement, sur la primauté qui doit lui revenir.

C'est en partant de ces principes, posés comme des impératifs intangibles de sa politique, que l'Algérie a mis en œuvre une politique de développement qui a éliminé toute emprise étrangère sur son économie; qui devrait lui permettre de mobiliser toutes ses ressources et toutes ses potentialités au service du bien-être et de la promotion de son peuple; qui tente d'exclure, par l'application d'une austérité qui se veut rigoureuse, toute perte inutile de substance, et qui, enfin ne laisse se distraire, au profit d'exploiteurs étrangers, aucune parcelle de ses disponibilités.

B. ÉTIENNE *.

ANNEXE

DÉCLARATION RELATIVE A L'INSTAURATION D'UN NOUVEL ORDRE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL (1).

« Nous, Membres de l'Organisation des Nations Unies,

Réunis en session extraordinaire de l'assemblée générale pour étudier pour la première fois les problèmes relatifs aux matières premières et au développement, résolus à examiner les problèmes économiques les plus importants qui se posent à la communauté mondiale,

Conscients de l'esprit et des buts et principes de la Charte des Nations unies, qui sont de favoriser le progrès économique et social de tous les peuples,

Proclamons solennellement notre détermination commune de travailler d'urgence à l'instauration d'un nouvel ordre économique international fondé sur l'équité, l'égalité souveraine, l'interdépendance, l'intérêt commun et la coopération entre tous les États, indépendamment de leur système économique et social, qui corrigera les inégalités et rectifiera les injustices actuelles, permettra d'éliminer le fossé croissant entre les pays développés et les pays en voie de développement et assurera aux générations présentes et futures, dans la paix et la justice, un développement économique et social qui ira en s'accéléralant.

1. Le résultat le plus considérable et le plus important qui ait été obtenu durant les dernières décennies est l'affranchissement de la domination coloniale et étrangère d'un grand nombre de peuples et de nations qui ont pu, dès lors, devenir membres de la communauté des peuples libres. Des progrès techniques ont également été accomplis dans tous les domaines de l'activité économique au cours des trois dernières décennies, permettant ainsi de constituer un potentiel considérable pour l'amélioration du bien-être de tous les peuples. Cependant, les derniers vestiges de la domination étrangère et coloniale, l'occupation étrangère, la discrimination raciale, l'*apartheid* et le néo-colonialisme sous toutes ses formes continuent d'être parmi les plus grands obstacles à la pleine émancipation et à l'avancement des pays en voie de développement et de tous les peuples en cause. Les avantages du progrès technique ne sont pas répartis équitablement entre tous les membres de la communauté internationale. Le revenu des pays en voie de développement, où vivent 70 pour cent de la population mondiale, ne représente que 30 pour cent du revenu mondial. Il s'est avéré que l'ordre économique international actuel ne permet pas de réaliser un développement harmonieux et équilibré de la communauté internationale. L'écart entre les pays développés et les pays en voie de développement ne cesse de croître dans un monde régi par un système qui remonte à une époque, où la plupart des pays en voie de développement n'existaient même pas en tant qu'États indépendants, et qui perpétue l'inégalité.

* C.R.E.S.M.

(1) Texte adopté le 2 mai 1974 lors de la 6^e session extraordinaire de l'assemblée générale de l'O.N.U. à New York, convoquée à l'initiative du président BOUMEDIENNE.

2. L'ordre économique international actuel est en contradiction directe avec l'évolution des relations politiques et économiques dans le monde contemporain. Depuis 1970, l'économie mondiale a subi une série de crises profondes qui ont eu de graves répercussions, en particulier sur les pays en voie de développement qui sont généralement plus vulnérables aux impulsions économiques extérieures. Le monde en voie de développement est aujourd'hui une force qui compte et son influence se fait sentir dans tous les domaines de l'activité internationale. Cette évolution irréversible du rapport des forces dans le monde appelle une participation active, pleine et équitable des pays en voie de développement, à la formulation et à l'application de toutes les décisions qui intéressent la communauté internationale.

3. Tous ces changements ont mis en relief l'existence d'un rapport d'interdépendance entre tous les membres de la communauté mondiale. Les événements actuels ont mis en lumière le fait que les intérêts des pays développés et ceux des pays en voie de développement ne peuvent plus être dissociés les uns des autres, qu'il existe une corrélation étroite entre la prospérité des pays développés et la croissance et le développement des pays en voie de développement et que la prospérité de la communauté internationale dans son ensemble est liée à la prospérité de ses éléments constitutifs. La coopération internationale en vue du développement représente l'objectif et le devoir communs de tous les pays.

C'est dire que le bien-être politique, économique et social des générations présentes et futures dépend plus que jamais de l'existence entre tous les membres de la communauté internationale d'un esprit de coopération fondé sur l'égalité souveraine et la suppression du déséquilibre qui existe entre eux.

4. Le nouvel ordre économique international devrait être fondé sur le plein respect des principes ci-après :

a) égalité souveraine des Etats, autodétermination de tous les peuples, inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force, intégrité territoriale et non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats;

b) coopération la plus étendue possible entre tous les Etats membres de la communauté internationale, fondée sur l'équité et de nature à éliminer les disparités existant dans le monde et à assurer la prospérité pour tous;

c) participation pleine et réelle de tous les pays, sur la base de l'égalité, au règlement des problèmes économiques mondiaux, dans l'intérêt commun de tous les pays, compte tenu de la nécessité d'assurer le développement rapide de tous les pays en voie de développement tout en portant une attention particulière à l'adoption de mesures spéciales en faveur des pays en voie de développement les moins avancés, sans littoral et insulaires, ainsi qu'en faveur des pays en voie de développement qui sont le plus gravement touchés par les crises économiques et les catastrophes naturelles, sans perdre de vue les intérêts des autres pays en voie de développement;

d) droit pour chaque pays d'adopter le système économique et social qu'il juge être le mieux adopté à son propre développement, et ne souffrir en conséquence d'aucune discrimination;

e) souveraineté permanente intégrale de chaque Etat sur ses ressources naturelles et sur toutes les activités économiques. En vue de sauvegarder ces ressources, chaque Etat est en droit d'exercer un contrôle efficace sur celles-ci et sur leur exploitation par les moyens appropriés à sa situation particulière, y compris le droit de nationaliser ou de transférer la propriété à ses ressortissants, ce droit étant une expression de la souveraineté permanente intégrale de l'Etat. Aucun Etat ne peut être soumis à une coercition économique, politique ou autre visant à empêcher l'exercice libre et complet de ce droit inaliénable;

f) tous les Etats, territoires et peuples soumis à une occupation étrangère, à une domination étrangère et coloniale ou à l'*apartheid* ont le droit à une restitution et à une indemnisation totale pour l'exploitation, la réduction et la dégradation des ressources naturelles et de toutes les autres ressources de ces Etats, territoires et peuples;

g) réglementation et supervision des activités des sociétés multinationales par l'adoption de mesures propres à servir l'intérêt de l'économie nationale des pays où

ces sociétés multinationales exercent leurs activités sur la base de la souveraineté entière de ces pays;

h) droit des pays en voie de développement et des peuples de territoires se trouvant sous domination coloniale et raciale et sous occupation étrangère d'obtenir leur libération et de recouvrer le contrôle effectif de leurs ressources naturelles et de leurs activités économiques;

i) octroi d'une assistance aux pays en voie de développement, aux peuples et aux territoires qui sont soumis à la domination coloniale et étrangère, à l'occupation étrangère, à la discrimination raciale ou à l'*apartheid* ou qui sont victimes de mesures de coercition d'ordre économique, politique ou autre visant à obtenir d'eux qu'ils fassent passer au second plan l'exercice de leurs droits souverains et à se faire accorder par eux des avantages quelconques, et du néo-colonialisme sous toutes ses formes, et qui sont parvenus à établir ou qui s'efforcent d'établir un contrôle effectif sur leurs ressources naturelles et leurs activités économiques qui ont été ou qui sont encore sous contrôle étranger;

j) rapports justes et équitables entre les prix des matières premières, des produits primaires, des articles manufacturés et semi-finis exportés par les pays en voie de développement et les prix des matières, des produits primaires, des articles manufacturés, des biens d'équipement et du matériel importés par eux, en vue de provoquer, au profit de ces pays, une amélioration soutenue des termes de l'échange, qui ne sont pas satisfaisants, ainsi que l'expansion de l'économie mondiale;

k) octroi par l'ensemble de la communauté internationale d'une assistance active aux pays en voie de développement, sans aucune condition d'ordre politique ou militaire;

l) action tendant à faire de la promotion du développement des pays en voie de développement et d'un apport suffisant de ressources réelles à ces pays l'un des principaux objectifs de la réforme du système monétaire international;

m) amélioration de la compétitivité des produits naturels face à la concurrence des produits synthétiques de remplacement;

n) traitement préférentiel et sans réciprocité pour les pays en voie de développement chaque fois que cela est faisable, dans tous les domaines de la coopération économique internationale, chaque fois que cela est faisable;

o) création de conditions favorables au transfert de ressources financières aux pays en voie de développement;

p) participation des pays en voie de développement aux avantages de la science et de la technique moderne, promotion du transfert des techniques et création d'une structure technologique autochtone dans l'intérêt des pays en voie de développement, sous une forme et selon des modalités qui conviennent à leur économie;

q) nécessité pour tous les Etats de mettre fin au gaspillage des ressources naturelles, y compris des produits alimentaires;

r) nécessité pour les pays en voie de développement de consacrer toutes leurs ressources à la cause du développement;

s) renforcement, par des mesures individuelles et collectives, de la coopération économique, commerciale, financière et technique entre les pays en voie de développement, essentiellement sur une base préférentielle;

t) encouragement du rôle que peuvent jouer les associations de producteurs, dans le cadre de la coopération internationale, et en vue de la réalisation de leurs objectifs, entre autres contribution à une croissance soutenue de l'économie mondiale et accélération du développement des pays en voie de développement.

5. L'adoption unanime de la stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie du développement a marqué une étape importante sur la voie de la promotion d'une coopération économique internationale sur une base juste et équitable. L'exécution accélérée des obligations et engagements assumés par la communauté internationale dans le cadre de la stratégie, en particulier de ceux qui concernent les besoins impérieux du développement des pays en voie de développement, contribuerait pour beaucoup à la réalisation des buts et objectifs de la présente déclaration.

6. L'Organisation des Nations unies étant une organisation universelle, devrait être capable de traiter les problèmes de coopération économique internationale dans

une optique d'ensemble, en protégeant également les intérêts de tous les pays. Elle doit jouer un rôle encore plus grand dans l'établissement d'un nouvel ordre économique international. La Charte des droits et devoirs économiques des Etats, pour l'élaboration de laquelle la présente déclaration fournira une source d'inspiration supplémentaire, représentera une contribution importante à cet égard. Tous les Etats membres de l'Organisation des Nations unies sont donc priés de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer la mise en application de la présente déclaration, qui est l'une des principales garanties de l'instauration de conditions meilleures qui permettront à tous les peuples d'accéder à une existence compatible avec la dignité de la personne humaine.

7. La présente déclaration relative à l'instauration d'un nouvel ordre économique international sera une des bases les plus importantes sur lesquelles reposeront les relations économiques entre tous les peuples et toutes les nations.

PROGRAMME D'ACTION (1)

Devant la perpétuation du grave déséquilibre économique dans les relations entre les pays développés et les pays en voie de développement, et étant donné l'aggravation continue et persistante du déséquilibre dont souffre l'économie des pays en voie de développement et la nécessité qui en résulte d'atténuer les difficultés économiques auxquelles se heurtent actuellement ces pays, il importe que la communauté internationale prenne d'urgence des mesures efficaces pour aider les pays en voie de développement tout en consacrant une attention particulière aux pays en voie de développement les moins avancés, sans littoral et insulaires, ainsi qu'à ceux qui sont le plus gravement touchés par les crises économiques et les catastrophes naturelles, et dont le développement subit de ce fait un grave retard.

En vue d'assurer l'application de la déclaration relative à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, il faudra adopter et exécuter dans un délai prescrit un programme d'action d'une envergure et d'une portée sans précédent, et établir un maximum de coopération économique et de compréhension entre tous les Etats et particulièrement entre les pays développés et les pays en voie de développement, sur la base des principes de la dignité et de l'égalité souveraine.

1. Problèmes fondamentaux posés par les matières premières et les produits primaires dans le cadre du commerce et du développement.

1. Matières premières.

Tous les efforts possibles devraient être faits :

a) pour mettre un terme à toutes les formes d'occupation étrangère, de discrimination raciale, d'*apartheid*, de domination et d'exploitation coloniales, néo-coloniales et étrangères grâce à l'exercice de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles;

b) pour prendre des mesures pour assurer la récupération, l'exploitation, la mise en valeur, la commercialisation et la répartition des ressources naturelles, en particulier celles des pays en voie de développement, de manière à servir les intérêts nationaux de ces pays, à promouvoir entre eux une volonté d'autonomie collective et à consolider une coopération économique internationale mutuellement avantageuse, l'objectif étant d'accélérer le progrès des pays en voie de développement;

c) pour faciliter le fonctionnement des associations de producteurs et favoriser les buts de ces associations, y compris leurs accords communs de commercialisation, le fonctionnement régulier du commerce des produits de base, l'amélioration des recettes d'exportation des pays en voie de développement producteurs et de leurs termes de l'échange, l'expansion soutenue de l'économie mondiale dans l'intérêt de tous;

d) pour arriver à une relation juste et équitable entre les prix des matières premières, des produits primaires, des articles semi-finis et manufacturés exportés

(1) Adopté au cours de la même session de l'assemblée générale extraordinaire de l'O.N.U. Nous ne donnons ici que le début concernant les matières premières.

par les pays en voie de développement et les prix des matières premières, des produits primaires, des produits alimentaires, des articles manufacturés et semi-finis et des biens d'équipement importés par eux, et travailler à établir un lien entre les prix des exportations des pays en voie de développement et les prix de leurs importations en provenance des pays développés;

e) pour prendre des mesures pour renverser la tendance continue à la stagnation ou à la baisse du prix réel de plusieurs produits de base exportés par les pays en voie de développement, malgré une augmentation générale des prix des produits de base, ce qui entraîne une baisse des recettes d'exportation de ces pays en voie de développement;

f) pour prendre des mesures pour élargir les débouchés des produits naturels par rapport aux produits synthétiques, compte tenu des intérêts des pays en voie de développement, et mettre pleinement à profit les avantages que présentent ces produits sur le plan écologique;

g) pour prendre des mesures tendant à promouvoir la transformation des matières premières dans les pays en voie de développement producteurs.

(.....)
